



au Tour **des Parents**

Dossier de Presse

Au Tour des Parents

Mobilisation pour la petite enfance et la parentalité

Lundi 12 novembre 2012





La politique familiale est au cœur de l'engagement du Président de la République en faveur de la jeunesse. Le développement de services d'accueil de la petite enfance et de soutien aux parents en est une traduction concrète.

Annoncée dans la communication de la Ministre Déléguée à la Famille **Dominique Bertinotti en Conseil des Ministres le 10 octobre dernier**, la concertation sur les missions de service public en matière de Petite enfance et de Parentalité débutera le **17 novembre prochain et s'achèvera début 2013**. Cette démarche « **Au Tour des Parents** » repose sur des ateliers citoyens sur le plan local et la consultation des acteurs de la petite enfance et de la parentalité aux plans national et régional.



Sommaire

- Edito : Mobilisation pour la petite enfance et la parentalité •
page 3
 - Les principes de la Mobilisation • page 4
 - Les objectifs de la Mobilisation • page 5
 - Une méthode nouvelle • page 6
 - Le calendrier • page 8
 - Trois fiches techniques • page 9

Edito : Mobilisation pour la petite enfance et la parentalité



Dès mon arrivée à la tête du ministère, avec la Ministre des affaires sociales, nous avons mis en œuvre l'augmentation de 25% de l'Allocation de Rentrée Scolaire. Elle est devenue pour les 3 millions de familles bénéficiaires, une réalité pour la rentrée 2012-2013. Nous avons également créé dans le PLFSS 2013 le Tiers Payant Mode de Garde qui vise à aider au retour à l'emploi les familles défavorisées et à soutenir l'activité des Assistantes Maternelles. Récemment, j'ai porté au nom du gouvernement un amendement afin de transformer le congé de paternité en « congé de paternité et d'accueil de l'enfant » dans

un souci d'offrir aux nouveaux nés les meilleures conditions d'accueil.

Les besoins des familles actuelles ont évolué. Aujourd'hui, l'offre de solutions d'accueil varie, selon les départements, de 8 à 80 pour 100 enfants de moins de 3 ans et 1 parent sur 5 déclare rencontrer des difficultés dans l'éducation de ses enfants. De nouvelles réponses plus efficaces s'imposent. Voilà notre défi.

Le relever, c'est corriger les inégalités qui commencent dès la naissance et se cristallisent avant les 3 ans de l'enfant.

Le relever c'est s'engager pour l'égalité des territoires, quand on sait qu'on n'offre pas à l'ensemble des parents les mêmes chances d'accès à un mode d'accueil en fonction de leur lieu de résidence.

Le relever, c'est s'engager à aider les parents à être parents tout au long de l'éducation de leur enfant.

Au début de l'année 2013, **la Mobilisation pour l'enfance et la parentalité** se déclinera selon trois types d'actions :

- définition de nouvelles priorités assignées au Fonds National d'Action Sociale de la branche famille (CNAF) qui concourt au développement des solutions d'accueil et des services de soutien aux parents à hauteur de 2,5 milliards d'euros chaque année. Cela se fera dans le cadre de la signature de la **nouvelle convention d'objectifs et de gestion** de la CNAF prévue à la fin du premier trimestre 2013 ;
- relance de la préscolarisation dès deux ans dans le cadre de la refondation de l'école en partenariat avec l'Education Nationale ;
- amélioration de la coordination de l'ensemble des acteurs politiques intervenant dans le secteur de la petite enfance et de la parentalité afin de la rendre plus efficace.

Pour réaliser cette **Mobilisation**, je propose une méthode qui associera les acteurs nationaux et locaux et les parents eux-mêmes. C'est l'objet de cette **consultation citoyenne « Au Tour des Parents »**.

Dans 4 régions, 400 parents échangeront afin de formuler « leur » diagnostic et « leurs » propositions.

Il s'agit donc de miser sur l'intelligence des territoires, sur l'expertise des parents et l'expérience des acteurs locaux. Mettons la proximité au service de l'ambition nationale.

Dominique Bertinotti, Ministre déléguée à la famille



Lundi 12 novembre 2012



au Tour des Parents

Les principes de la Mobilisation

1. Nouveaux besoins, nouvelles attentes, nouvelles réponses

Temps familial et temps de travail ont connu des évolutions majeures. Le travail en horaires atypiques concerne aujourd'hui près de 2 salariés sur 3 : travail de nuit, horaires décalés ou étalés, temps partiels etc. La composition de la famille a elle aussi beaucoup évolué. Ainsi, plus d'un enfant sur 5 est élevé par un seul de ses deux parents.

Ces évolutions doivent nous conduire à proposer de nouvelles solutions afin de permettre à tous les parents de concilier carrière et vie de famille.

2. Un nouveau rôle pour l'Etat : l'avènement d'un Etat stratège

L'Etat se doit d'assumer l'égalité territoriale et la correction des inégalités sociales. Pour que ce rôle soit efficace, il ne peut se résumer à une politique du chiffre.

Il s'agit donc d'agir au plus près de la réalité et de la diversité des territoires. C'est pourquoi il faut inventer de nouvelles modalités de coordination, d'incitation, d'accompagnement pour résorber ces inégalités.

Les objectifs de la Mobilisation

1. Développer tous les modes d'accueils des enfants de 0 à 3 ans

Du mode d'accueil collectif à la préscolarisation des 2-3 ans sans oublier assistantes maternelles, micro-crèches etc. (cf. fiche technique n°1).

2. Des réponses de proximité au plus près des territoires

Des solutions pragmatiques au plus près des territoires s'imposent au vu des réalités locales et dans une optique contractuelle entre l'Etat et les collectivités territoriales compétentes et la branche famille.

3. Encourager et diffuser les expériences innovantes

Crèches à horaires décalés, guichet unique d'information et d'accompagnement des parents dans la recherche des solutions d'accueil et d'aide à la parentalité, Pôle Parents etc.

4. Renforcer la formation professionnelle des agents intervenant dans ce secteur

Au temps de la « garde » de l'enfant vient le temps de l'« accueil » de l'enfant d'où le nécessaire renforcement de la professionnalisation de ces métiers.

5. Définir de nouvelles modalités de coordination pour une meilleure gouvernance

Penser une meilleure synergie entre l'ensemble des acteurs intervenant (collectivités locales, partenaires institutionnels, associations etc.) sans redéfinir leurs compétences.

6. Une traduction concrète avec la signature de la convention d'objectifs et de gestion de la CNAF au premier trimestre 2013

Usage du FNAS et des fonds européens mobilisés pour l'accueil de la petite enfance.

Une méthode nouvelle

1. Une consultation citoyenne en région

Convaincue que les décisions concernant l'avenir du pays doivent être co-construites avec les citoyens eux-mêmes, la Ministre de la Famille a souhaité associer, pour la première fois, les parents à la réflexion.

Le résultat des ateliers citoyens organisés dans quatre régions sera directement pris en compte pour la définition des moyens mobilisés dans le secteur de l'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité par le biais de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion triennale signée avec la CNAF en février 2013.

Les 4 régions choisies sont : Midi-Pyrénées, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire. Elles représentent la diversité des territoires français. Les ateliers se dérouleront sur 2 jours et demi (deux samedi, une après midi du vendredi) et ils se tiendront dans les 4 préfectures de région : Toulouse, Dijon, Lille, Nantes.

Méthodologie employée

4 régions représentatives de la diversité géographique (milieux urbains, périurbains, ruraux).
4000 parents tirés au sort via le réseau des CAF (*dans le respect des obligations découlant de la loi informatique et liberté)

Un échantillon représentatif des familles françaises d'aujourd'hui.

400 parents participant

100 parents par région

60% de parents ayant des enfants âgés de 0 à 3 ans

20% de parents ayant des enfants âgés de 3 à 6 ans

20% de parents ayant des enfants âgés de 6 à 20 ans

20% de familles monoparentales

Ceci a été réalisé grâce à la forte implication de la CNAF et les contacts et relances téléphoniques ont été assurés par l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale

2. Une consultation des acteurs locaux de la petite enfance et de la parentalité

Dans les quatre régions choisies pour la consultation citoyenne sont organisés en parallèle des ateliers rassemblant élus, institutions, associations et porteurs de projets (notamment communes, conseils généraux, CAF, etc.) autour de la question suivante « Comment mieux répondre ensemble aux besoins des parents ? »

3. Une consultation nationale des acteurs de la petite enfance et de la parentalité

Participants : L'Association des Maires de France, l'Association des Départements de France, l'Union Nationale des Associations Familiales et la Caisse Nationale des Allocations Familiales présenteront en fin d'année leur contribution à la Ministre.



Une cinquantaine d'associations, d'acteurs et de professionnels de la petite enfance et du soutien aux parents sont également invités à faire part de leurs travaux.

4. Le déroulé des ateliers

- Etablissement du diagnostic et de l'état des lieux : déficits et expériences réussies
- Propositions
- Réalisation d'un avis citoyen

5. Un accompagnement professionnalisé

Le Ministère délégué à la famille est accompagné pour cette démarche participative par un groupement de deux cabinets conseil spécialisés dans la conception, l'animation et l'évaluation de démarches de participation citoyenne : Missions Publiques (mandataire du groupement) et Planète Publique.

Missions Publiques : Cabinet conseil créé par Yves Mathieu depuis 1998. Leurs démarches visent à mettre en mouvement les citoyens, les institutions et les parties prenantes, et à activer l'intelligence collective pour coproduire, évaluer et mettre en œuvre des politiques publiques.

Rôle dans la démarche : pilotage global, conception du dispositif participatif pour les parents, suivi et animation pour les régions Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées.

Planète Publique : société de conseil en politiques publiques créée en 2006. L'activité du cabinet s'inscrit dans deux métiers : l'évaluation des politiques publiques d'une part, la conception et l'animation de dispositifs de concertation et de participation citoyenne d'autre part. Nous réalisons en moyenne une trentaine de missions par an.

Rôle dans la démarche : apport d'expertise sur l'action publique « petite enfance », conception du dispositif participatif « acteurs », suivi et animation pour les régions Bourgogne et Pays-de-la-Loire.

Contacts :

Pour Missions Publiques : Yves Mathieu
35 rue du sentier - 75002 Paris

yves.mathieu@missionspubliques.com

Pour Planète Publique : François Mouterde

Rue de Fleurus - 75006 Paris

mouterde@planetepublique.fr

6. Un site internet contributif

www.autourdesparents.gouv.fr également accessible depuis www.au-tour-des-parents.gouv.fr

Ce site permettra aux parents non tirés au sort dans les 4 régions choisies ou vivant dans les autres régions de prendre part au débat via un module participatif accessible depuis la plateforme. Animé et modéré par une équipe dédiée, les débats qu'il aura accueillis seront synthétisés pour compléter les avis citoyens des 4 régions.

Il sera accessible à partir du 17 novembre.



Le calendrier

1. Celui de la consultation citoyenne

Villes	Séance 1	Séance 2 1 journée + ½ journée
Lille	17 novembre 2012	7 et 8 décembre 2012
Toulouse	24 novembre 2012	14 et 15 décembre 2012
Nantes	17 novembre 2012	14 et 15 décembre 2012
Dijon	1 ^{er} décembre 2012	14 et 15 décembre 2012

2. Quatre déplacements de la Ministre de la Famille

Nantes: lancement de la démarche lors du premier atelier citoyen le samedi 17 novembre

Dijon: 1^{er} décembre

Lille: 8 décembre

Toulouse: 14 décembre

3. Signature de la COG au premier trimestre 2013

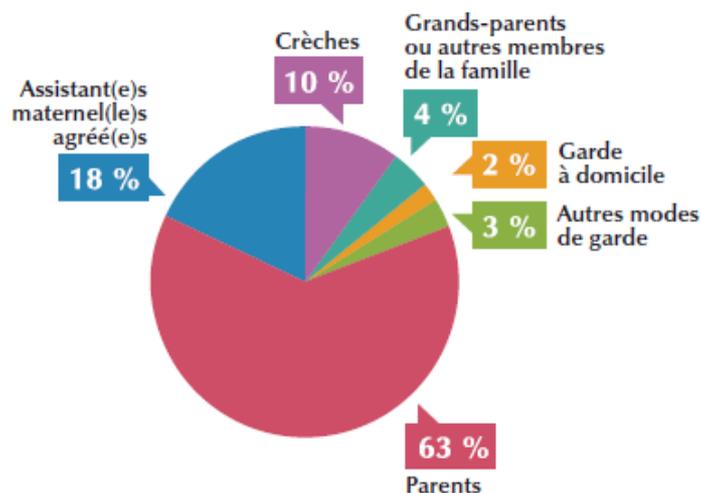
- Vendredi 23 novembre : participation à la rencontre nationale des présidents de CAF à Marseille. Intervention sur le thème : Quelles orientations pour la branche Famille dans la prochaine Convention d'objectifs et de gestion 2013-2016 ?
- Seconde quinzaine de janvier : restitution nationale à Paris de la Mobilisation pour l'enfance et la parentalité.
- Premier trimestre 2013 : signature de la nouvelle COG ; abrogation du Décret Morano et mesures de professionnalisation des métiers de la petite enfance.

Fiche technique n°1 :

Les modes d'accueil et d'éducation du jeune enfant en France

Il convient de rappeler l'extraordinaire diversité des modes d'accueil du système français, chacun de ces dispositifs obéissant à des réglementations différentes en termes de normes d'agrément (taux d'encadrement, normes sanitaires, projet pédagogique etc.).

Répartition des enfants de moins de 3 ans selon le mode de garde principal en semaine entre 8h et 19h (en %)



Source : DREES, CNAF

Accueil collectif :

- Accueil périscolaire
- Crèches collectives
- Crèches en milieu hospitalier
- Crèches d'entreprise
- Crèches familiales
- Crèches parentales
- Ecole maternelle
- Halte-garderie
- Jardins d'enfants
- Jardins d'éveil
- Micro-crèches
- Multi-accueil

Accueil individuel

Assistants maternels ; Garde à domicile (seule ou partagée) ; Maisons d'assistants maternels ; Enfants gardés par leurs parents (congé parental d'éducation, CLCA)

Fiche technique n°2 :

Les intervenants dans le monde de la petite enfance

Le système français se caractérise par la très grande diversité des intervenants dans la régulation de l'offre, ce qui peut nuire à la cohérence globale.

Les communes sont à l'initiative de projets d'établissement d'accueil, dont le financement est largement soutenu par la branche Famille de la sécurité sociale.

Les conseils généraux procèdent à l'agrément des structures ainsi que des assistants maternels, mais la solvabilisation de ces derniers est assurée par la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) versée par les CAF, qui accordent par ailleurs les primes d'installation destinées à harmoniser l'offre sur le territoire.

Enfin, la politique de scolarisation de l'Éducation nationale a un impact significatif sur l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans pour un territoire donné.

Sont également des partenaires potentiels les entreprises qui créent au sein de leurs établissements leurs propres crèches.

Fiche technique n°3 :

La parentalité, aider les parents à être parents

« De la qualité du lien qui unit les parents et les jeunes enfants dépend la solidité de la famille, la préparation du jeune à la vie sociale. La responsabilité des parents est entière, mais ils ne peuvent l'assumer que si aide suffisante, nécessaire et juste leur est donnée par la collectivité nationale ».

F. Mitterrand, 1981

A la stigmatisation, privilégions la valorisation des parents et de leur fonction. Aider les parents à être parents, cela concerne **TOUS** les milieux sociaux.

Aider les parents à être parents, cela contribue à :

- sécuriser l'enfant
- favoriser le respect et l'autorité
- l'épanouissement des enfants et des parents
- l'épanouissement professionnel des parents (meilleure conciliation du temps parental et du temps professionnel dans le cadre de l'entreprise).

Le dernier rapport du Centre d'Analyse Stratégique "Aider les parents à être parents" présenté en septembre 2012 fournit de nombreuses pistes d'aide à la parentalité.



Contact presse
François Coën
francois.coen@famille.gouv.fr
06 20 53 27 74



Lundi 12 novembre 2012

